



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 décembre 2018

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairiefelineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BOUKLA J. - GÉRARD L. – DELFOSSE M. - BOURGHELLE J. - DELFOSSE T. - VERONNEZ F. - KOVACS A. - LEKEUX A. - NOLLET D. – LELEUX J. - CAUCHETEUX C.

Excusée : BROUTIN V. (Procuration à B. LEBRUN VANDERMOUTEN).

Mme Annie KOVACS a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) **Il a été décidé à l'unanimité** l'engagement de principe à réaliser les travaux de rénovation et d'extension de l'école du Centre, afin de regrouper les 2 écoles sur un seul site à l'école du Centre.

Le montant total des travaux n'étant, pour l'instant, pas clairement estimé en raison de la complexité du projet et en raison de différentes options possibles, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux, ainsi que de façon générale pour les études de sol, géomètre et travaux préparatoires relatifs à ces travaux.

- 2) **Il a été décidé à l'unanimité** d'attendre que le projet du regroupement scolaire soit estimé de façon précise avant tout dépôt de demande de subvention. Les dossiers seront déposés en 2019.

- 3) **Il a été décidé à l'unanimité** d'autoriser la conclusion d'un avenant n°1 au marché M17-038 avec la société BATTAIS Charpente pour un montant de 31 458,83 € H.T.

La réalisation des travaux supplémentaires, qui concernent des traitements fongicides des bois et des maçonneries touchés par le mэрule à l'église Saint-Martin, afin d'en stopper la propagation, porte ainsi le montant du marché à 413 277,68 € H.T, soit une augmentation de 8,23% par rapport au marché initial.

Il a été décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président de la CAPH à conclure cet avenant avec l'entreprise BATTAIS Charpente et à autoriser les dépenses correspondantes à cet avenant.

- 4) **Il a été décidé à l'unanimité** de racheter la parcelle C-2113, d'une superficie de 9 950 m² (site de l'ancienne Rubanerie) pour l'euro symbolique à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, afin de permettre à la Commune la mise à disposition à titre gracieux des terrains (en friche actuellement) de l'ancienne Rubanerie à un aménageur par une concession d'aménagement afin d'y permettre la reconversion du site en zone d'habitat et y permettre également l'aménagement d'un parc paysager.

5) **Il a été décidé à l'unanimité** de proposer de confier le projet de rénovation de la Rubanerie pour y créer des logements ainsi qu'un parc paysager à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement au sens des articles L.300-4 du Code de l'Urbanisme dans laquelle celui-ci assurera le risque économique de l'opération. La concession étant menée au risque de l'aménageur, la commune mettra à disposition, à titre gracieux, les terrains repris dans le périmètre du site de l'ancienne Rubanerie dont elle est propriétaire.

6) **Il a été décidé à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer 3 avenants, pour les travaux d'aménagement d'un logement d'urgence actuellement en cours, pour les lots suivants (attribués à l'entreprise PEREZ Frères) :

Lot 1 : Gros Œuvre - Démolition - Maçonnerie

En raison de problèmes d'humidité, il y a lieu de prévoir des modifications par la réalisation d'un sablage et d'un rejointoiement des briques sur la façade du bâtiment pour un coût supplémentaire de 11 947,27 € H.T.

Lot 2 : Menuiserie - Agencement intérieur

Déduction de la porte d'entrée de la Salle des Fêtes pour un montant de - 3 479,00 € H.T.

Lot 7 : Carrelage - Peinture – Revêtements

Déduction du ravalement de façade et de traitement contre l'humidité et la peinture initialement prévu, suite au remplacement par le sablage et le rejointoiement pour un montant de - 4 657,27 € H.T.

7) **Il a été décidé à l'unanimité** les transferts de crédits suivants, suite aux avenants ci-dessus, ainsi qu'en raison de travaux de démolition d'un mur d'habitation menaçant ruine :

Section Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 022 (Dépenses imprévues)	- 4 600 €
Chapitre 023 (Virement à la section Fonctionnement)	+ 4 600 €
Chapitre 011 Article 615231 (Travaux entretien bâtiments)	- 8 800 €
Chapitre 67 Article 678 (Dépenses exceptionnelles)	+ 8 800 €

Section Investissement

Dépenses

Chapitre 23 Article 2313 (Travaux)	+ 4 600 €
------------------------------------	-----------

Recettes

Chapitre 021 (Virement à la section Fonctionnement)	+ 4 600 €
---	-----------

8) **Il a été décidé à l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, le Centre de Gestion du Nord et la Commune de Flines-lez-Mortagne, relative à la mutualisation d'un délégué à la Protection des Données (cf. règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la Protection des Personnes Physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données).

9) **Il a été décidé à l'unanimité** d'émettre un avis favorable à la candidature du Territoire de la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut pour l'obtention du Label RAMSAR.

10) Il a été décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention particulière tripartite pour la fourniture et la pose de panneaux didactiques et leur entretien en forêt domaniale de Flines-lez-Mortagne, entre la Commune de Brunehaut en Belgique, l'Office National des Forêts (agence territoriale Nord-Pas-de-Calais) et la Commune de Flines-lez-Mortagne pour valoriser l'histoire de la chute du bombardier 'Lancaster » en forêt domaniale de Flines-lez-Mortagne.

La Commune de Flines-lez-Mortagne s'engage, par cette convention, à l'installation des 4 panneaux didactiques qui aura lieu entre le 21 novembre et le 31 décembre 2018 (selon les conditions météorologiques) et à l'entretien de ces panneaux.

Questions diverses :

- **Il a été décidé à 13 Voix POUR** (Mme Leïla GÉRARD, personne intéressée au sujet, n'a pas pris part au vote) d'accorder une subvention de 330 € au Collège FERNIG pour participer au coût financier de l'organisation d'un séjour de 5 jours « Circuit en Belgique, à Amsterdam et à Hambourg sur les pas d'Anne FRANCK et la culture hanséatique ». Témoignages sur les faits du second conflit mondial (visite du camp de regroupement de Malines, de la maison d'Anne FRANCK, du camp de concentration de Bergen-Belsen, et visite culturelle de la ville d'Amsterdam et découverte de Hambourg).
- Les demandes de subvention présentées par l'association S.P.O.R.T (Surveillance Orientation Recherche Terrain Prévention) et l'association sportive Handisport du Hainaut de Valenciennes ont été refusées.
- Le rapport présenté par la Direction Voirie du Département du Nord, concernant l'analyse du trafic routier et des vitesses enregistrées rue Georges FOURNIER (analyse exécutée à la demande du maire dans le but de rechercher les possibilités de réduire la vitesse des véhicules) révèle qu'un aménagement de type « écluse » pourrait être installé afin d'obliger les véhicules à ralentir. Il ressort du rapport que les vitesses excessives sont essentiellement nocturnes et que la densité « trafic » reste raisonnable.
- Il a été communiqué aux membres du Conseil Municipal le montant du remboursement du préjudice subi par le cambriolage de l'atelier municipal pour une valeur de 19 275,00 €.
- Un projet de pose de 4 plateformes à cigognes, rue du Fort, va se concrétiser grâce aux associations « Iris sauvage », « Picardie Nature » et « Paysage Environnement ».

Fin de séance à 21h00

Flines-lez-Mortagne, le 20 décembre 2018

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN